



Concepteurs de filières adhérents à la charte

Liste établie le 27 décembre 2016

Dénomination de l'entreprise	Nom	Adresse	Téléphone	Inscription sur la liste
AES CONSEIL	M. BORDEAU	la Ville Eon 22960 PLEDRAN  Maison de l'entreprise de Paimpol-Goëlo 2 rue du Capitaine Henri de Mauduit 22500 PAIMPOL	02 96 42 21 67  06 87 04 10 68	Renouvellement
ALTEOR ENVIRONNEMENT	M. LE COZ	17 rue du Sabot parc technologique du zoopôle 22440 PLOUFRAGAN  9 rue de la Marne 22500 PAIMPOL  35 avenue Georges Clémenceau 22400 LAMBALLE	02 96 76 61 83  06 89 09 60 41  06 89 09 60 41	Renouvellement
AQUATIRIS	Mme CHEREL	La Barberais 35650 LE RHEU	02 99 54 56 21	Renouvellement
ASSAINISSEMENT & DIAGNOSTIC	M. DIVEU	3 rue Hutin Desgrées du Lou 22430 ERQUY	02 96 72 41 23	06/07/2016
A&T OUEST	M. STEWART	ZA du Launay rue Goarem Pella SAINT MARTIN DES CHAMPS 29600 MORLAIX  11-12 quai Maréchal Joffre BP 50123 22301 LANNION Cedex 3  3 bis boulevard Clémenceau 22200 GUINGAMP  55 boulevard Hoche 22000 SAINT BRIEUC  58 rue Saint Jean 22400 LAMBALLE	02 98 88 97 86  02 96 37 82 42  02 98 88 97 86  02 96 94 15 78  02 98 88 97 86	Renouvellement
BUREAU D'ETUDES ROUX JANKOWSKI	M. OLLMER	7 avenue du Général De Gaulle 29270 CARHAIX PLOUGUER	02 98 93 17 51	Renouvellement

C2E	Mme EVANO	PA des 4 routes Saint Igneuc 22270 JUGON LES LACS	02 96 50 61 41	Renouvellement
		3 Kervilly Pludual 22290 LANVOLLON	02 96 50 61 41	
		Pelineuc 22100 LANVALLAY	02 96 50 61 41	
EF ETUDES	M. MONNERIE	2A rue du 19 mars 1962 place du Vally 22200 GUINGAMP	02 99 55 41 41	Renouvellement
		ZA le Chemin Renault 35250 SAINT GERMAINVILLE	02 99 55 41 41	
GENIUS ENVIRONNEMENT	M. CLEMENT	Les Corvées 22510 SAINT TRIMOEL	02 96 42 73 04	Renouvellement
GUIHARD Rémy	M. GUIHARD	123-125 avenue de la Libération 35270 COMBOURG	02 99 73 33 72	Renouvellement
ODICEE	Mme LAMOURE	70 rue Notre Dame 22600 LOUDEAC	02 96 28 20 82	Renouvellement
		13 rue de Rivoli 56300 PONTIVY	02 97 27 89 81	
RHIZOSPHERE	M. EPSTEIN	15 rue d'en bas 22940 SAINT JULIEN	06 10 37 03 55	Renouvellement
TPAe	M. JAOUEN	12 rue du point du jour 22950 PORDIC	06 31 16 11 00	En cours de référéncement

 Bureau d'études préconisant uniquement le système jardin d'assainissement de AQUATIRIS

**Les concepteurs de filières doivent avoir souscrit, auprès d'une compagnie d'assurance, un contrat d'assurance couvrant leur responsabilité décennale puisque les installations d'assainissement non collectif sont assimilées à des constructions (desserte privative de bâtiment).**

**Attention toutefois à bien vérifier que le contrat en vigueur couvre bien la filière prescrite. En effet, la plupart du temps les contentieux éventuels pris en charge par les compagnies d'assurance ne concernent que les techniques dites « courantes de bâtiment ». Elles sont représentées par les filières traditionnelles et par les produits agréés bénéficiant d'un avis technique du CSTB en cours de validité.**

**En résumé, il appartient au propriétaire de l'installation de vérifier, avant toute contractualisation avec un professionnel de l'assainissement non collectif, que celui-ci est bien à jour de ses cotisations assurantielles et que le contrat d'assurance couvre bien la filière prescrite.**

**Pour toute question il est vivement recommandé de se rapprocher du SPANC compétent.**